

# Compte-rendu du CA du 8 juin 2021

En visioconférence via le logiciel Microsoft Teams

Membres présents : BONNEMAISON Olivier, DESFRANCOIS Charles, GOUJON Sandrine, GROS Mathilde, LEDOUX Benoit, LEMAIRE Christian, MITSUNAGA Urara, PONS Magali, RAGOT Olivier, SERIN Thierry et SIMONINI Vincent.

Membres excusés : -

## Rappel de l'ordre du jour :

1. Point sur la fin de saison 2020-2021
2. Point sur la rentrée et saison 2021-2022
3. Besoin des salariés en 2021-2022
4. Point sur les sorties sur la fin de l'année et la saison 2021-2022
5. Point trésorerie
6. Proposition de stages enfant via une formation CQP à la Toussaint
7. Partenariat avec l'Association Pierre Kohlmann d'Antony
8. Soirée des bénévoles
9. Point sur les outils de gestion en ligne
10. Autres sujets

## **1. Point sur la fin de saison 2020-2021**

La mairie d'Antony fermera le gymnase La fontaine le vendredi 16 juillet au soir.

Dans l'objectif de permettre aux aspaliens de profiter au maximum des activités, le bureau propose de terminer les cours le 10 juillet selon le planning actuel.

Ensuite, il est proposé de faire des cours bonus pour les enfants la semaine du 12 juillet selon le planning présenté en séance. Ceux-ci seront sur inscription et annulés si moins de 4 participants inscrits. Des séances autonomes seront également proposées aux adultes le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Elles seront encadrées par des Responsables de Séance (RS) et annulées si ces derniers ne sont pas suffisamment nombreux pour surveiller la séance. Vincent Simonini propose de prendre en charge l'organisation des RS cette semaine.

La mairie d'Antony demande la participation de l'ASPALA au projet « Terre de jeux 2024 » afin de faire découvrir les installations sportives aux antoniens. Elle souhaite que l'ASPALA accueille sur des créneaux définis des antoniens (jeunes et adultes) pour découvrir la SAE et essayer l'escalade. Pour aider à l'organisation, la mairie propose l'aide de plusieurs moniteurs de sports.

Il est donc proposé de faire au total 4 matinées découvertes de l'escalade sur les semaines du 5 et 12 juillet.

Enfin, la mairie d'Antony a donné son accord pour avoir accès au gymnase le dimanche 11 juillet afin d'organiser une dominicale. Celle-ci permettra de finir l'année sur une note positive et conviviale.

En conclusion, la fin d'année s'organiserait donc selon le planning ci-dessous :

- Sur la semaine de 5 juillet :
  - Maintien des cours pour les enfants/adultes et des séances autonomes selon le planning initial
  - 2 matinées découvertes encadrées par Philippe
- Sur la semaine du 12 juillet :
  - 2 matinées découvertes encadrées par Jérémie
  - Organisations de cours bonus sur inscriptions pour les enfants
  - Séances autonomes avec responsables de séance le lundi, mardi, jeudi et vendredi soir (18h30 à 22h) – Gestion des RS par V. Simonini

Questions soulevées en séance concernant l'organisation du projet « Terre de jeux 2024 » :

- ➔ Comment se partage la responsabilité de l'encadrement entre la mairie et l'ASPALA ?
- ➔ Est-il possible de faire une convention de mise à disposition avec la mairie pour les salariés
- ➔ Demander à la mairie la qualification des encadrants et de les voir avant pour valider leur capacité à assurer un grimpeur

Magali PONS va donc demander les éléments à la mairie d'Antony afin de valider la participation de l'ASPALA au projet « Terre de jeux 2024 ». Elle reviendra ensuite vers le CA avec les éléments de réponse.

- ⇒ **Validation en CA de l'organisation de la fin d'année (sous réserve des retours par la mairie pour le projet « Terre de jeux 2024 »)**

## **2. Point sur la rentrée et saison 2021-2022**

### **2.1. Echange et validation du planning de cours 2021-2022**

Le bureau a échangé avec les moniteurs sur le planning des cours 2021-2022. Ces derniers ont formulé plusieurs remarques :

- Les cours doublés le mardi en 8-11 ans ont été limité à 10 enfants
- L'importance de multiplier les cours de la Team compétition afin de séparer les entraînements jeunes et adultes : Ce point n'a pas été retenu pour l'année 2021-2022 mais fera l'objet d'une étude pour l'année 2022-2023.
  - Le cours compétition reste commun pour les jeunes et adultes.
  - La Team compétition n'est pas complète cette année mais une priorité sera donnée aux jeunes en vérifiant qu'ils sont bien motivés et engagés pour cela.
  - Les séances mensuelles à Vertical'Art seront maintenues sur l'année 2021-2022. La commission compétition va réaliser un planning pour l'année afin de transmettre les dates en avance pour faciliter l'organisation et le co-voiturage.
- La difficulté des cours tous niveaux pour les 8-11 ans qui ne sont ni pertinents, ni motivants pour les enfants :
  - Les cours 8-11 ans, 12-15 ans et 16-18 ans seront divisés par niveau autant que possible.
  - Les encadrants fourniront au bureau le niveau requis pour chaque enfant. Une communication sera faite aux parents.

- Pour les inscriptions, le niveau minimum exigé pour les cours « confirmés » sera précisé pour chaque âge.

Le CA demande de limiter au maximum le recours aux Responsables de Séances (RS) de façon systématique sur l'année pour la séance autonome du mercredi soir (20h00-22h00). Pour cette séance, le CA valide donc l'embauche d'un 4<sup>e</sup> encadrant pour surveiller la séance.

Si aucun encadrant n'est trouvé, cette séance sera encadrée par des RS de septembre à décembre puis par Alexandre de Janvier à Juillet.

Le CA valide la séance surveillée par les RS le samedi de 17h30 à 19h00.

Vincent Simonini confirme sa participation à l'encadrement du cours adulte débutant du vendredi soir. Magali Pons va solliciter d'autres initiateurs SAE pour faire une rotation.

⇒ **Le CA valide le planning des séances 2021-2022 avec les modifications apportées**

## **2.2. Planning SAE 2021-2022**

Le planning SAE 2021-2022 présenté reste sous réserve de validation par la mairie d'Antony des dates demandées. De façon générale, la mairie fera un retour en septembre.

Dans ce planning, le club prévoit l'organisation d'une dominicale par mois. Ceci restera soumis à validation par la mairie et, en fonction de la disponibilité du gymnase, certaines dates risquent d'être annulées ou déplacées.

Le club prévoit d'accueillir la compétition régionale de difficulté qui a été annulée deux fois à cause de la crise COVID. La date retenue est le week-end du 7 et 8 mai afin de limiter l'impact sur les cours (1 semaine avant et 1 semaine après). Cela entraînera la suppression du second stage jeune des vacances de printemps.

L'accueil de cette compétition permettra un renouvellement complet des voies en mai.

⇒ **Le CA valide la réalisation des cours jeunes à Vertical'Art pour la semaine du 9 mai, aux frais du club**

⇒ **Vote des dates pour l'accueil de la compétition : approuvé à l'unanimité**

Les cours pour la saison 2021-2022 commenceront le 20 septembre 2021 et termineront le samedi 9 juillet 2022. Le gymnase sera ouvert aux autonomes à partir du 6 septembre (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

## **2.3. Modalités et organisation des adhésions/ré-adhésions**

Pour les enfants, les certificats médicaux ne sont plus obligatoires, y compris pour la compétition. Ils doivent remplir un formulaire et le certificat médical n'est à fournir que si l'adhérent répond « oui » à une question. Pour les inscriptions, le parent atteste avoir rempli le formulaire pour son enfant et répondu « non » à toutes les questions.

Le certificat médical est valable 3 ans pour les adultes (sauf pour l'alpinisme où il est à refaire chaque année). L'adhérent atteste avoir rempli le questionnaire QSport et répondu « non » à toutes les questions.

Les adhésions et ré-adhésions se feront en 3 temps :

- Les ré-adhésions
  - Du 1<sup>e</sup> juillet 18h au 31 juillet 2021 inclus
  - Réalisées via un formulaire sur le site internet (à mettre à jour par la commission communication)
  - Même processus que l'année précédente (paiement en ligne après validation du dossier)
  - Les pass92, ANCV et coupons sports seront remboursés a posteriori sur demande auprès du trésorier
- Les adhésions familles
  - Famille de l'adhérent = parents, enfants, frères-sœurs...  
→ Règles précédemment votées en CA à reprendre
  - Du 1 et au 13 août 2021
  - Réalisées via un formulaire sur le site internet (à mettre à jour par la commission communication)
  - Même processus que l'année précédente (paiement en ligne après validation du dossier)
  - Les pass92, ANCV et coupons sports seront remboursés *a posteriori* sur demande auprès du trésorier
- Les nouvelles inscriptions
  - En présentiel au gymnase
  - 2 permanences : samedi 4 septembre matin (10h00 – 13h00) et mercredi 15 septembre soir (18h00 – 21h00)

Création de listes d'attentes pour chaque type de séance :

- Demander le ou les créneaux voulus
- Maximum 20 personnes par liste d'attente

Les encadrants ont remonté des problématiques d'enfants inscrits au cours confirmés mais n'ayant pas les bases en escalade (faire un nœud de huit, mettre son baudrier et assurer en 5 temps).

Le bureau a demandé aux encadrants de définir le niveau minimum prérequis par tranche d'âge pour être au cours confirmé et de faire la liste des jeunes pouvant passer chez les confirmés. Les parents seront informés du niveau où ils doivent placer leur enfant via un email.

Notion de niveau « confirmé » pour les nouveaux adhérents en septembre :

- Ajouter la définition d'un niveau « confirmé » pour les enfants sur les inscriptions
- Ajouter une case sur l'inscription où le parent atteste avoir pris connaissance du fait que le niveau de l'enfant sera vérifié en début de cours et si l'enfant n'a pas le niveau, le club se réserve le droit d'annuler l'adhésion de leur enfant sans remboursement possible.

Concernant la team compétition, Jérémie fait un sondage sur les renouvellements en septembre. Cette liste sera validée par Philippe et Jérémie.

#### **2.4. Point avancement projet sénior**

Olivier Bonnemaïson a contacté les personnes indiquées par la mairie d'Antony : aucune réponse

- ➔ Olivier Bonnemaïson relance
- ➔ En l'absence de réponse, Magali Pons demande le soutien du directeur des sports de la mairie et de Mr le Maire si nécessaire.

### **3. Besoin des salariés en 2021-2022**

Il est rappelé en CA l'importance d'avoir les besoins de présence des encadrants pour les projets des commissions jeunes, compétitions et sorties.

Le planning doit être anticipé et signé sur l'année par les encadrants début septembre.

### **4. Point sur les sorties sur la fin de l'année et la saison 2021-2022**

Le planning des sorties pour les adultes sur l'année 2021-2022 n'est pas finalisé à ce jour. Jérémie Hartmann et Philippe Bouzerand peuvent encadrer quelques sorties.

### **5. Point trésorerie**

#### **5.1. Subventions 2021**

La mairie d'Antony a validé une subvention pour le club pour l'année 2021. En échange, elle demande notamment l'augmentation des cours pour les jeunes et le développement de la compétition.

A noter qu'au titre des demandes de subventions PSF 2021, 2 dossiers ont été réalisés (maximum autorisé). Ces demandes ont été formulées pour les projets ci-dessous :

- Le développement de GrimpeCare
- Le plan de relance : prise en charge d'une part des réductions appliquées pour les réinscriptions 2021-2022

Un dispositif exceptionnel d'aide a été mis en place par la ligue pour l'ensemble des clubs d'Ile-de-France. A ce titre, l'ASPALA devrait avoir environ 1000 € de subvention.

Un dossier a également été déposé pour demander à bénéficier de la poursuite d'une aide de l'ANS (CNDS) pour l'emploi de Jérémie. Potentiellement 5000 € sur 3 ans.

Enfin, concernant la subvention Urgenc'ESS, le dossier se révèle compliqué et non pertinent par rapport à l'ASPALA. Cette demande a été abandonnée.

#### **5.2. Possibilité de renoncement au remboursement COVID et réduction fiscale**

Christian Lemaire a participé à une réunion sur la possibilité de prendre en compte le renoncement à remboursement comme un don au club. Celui-ci serait donc soumis à défiscalisation pour l'adhérent, soit une réduction d'impôt d'un montant équivalent à 66% du don

Le club doit réaliser une demande auprès des impôts, dossier en cours de réalisation. Les impôts ont ensuite 6 mois pour répondre.

Le choix de renoncement doit être explicite et l'adhérent doit mentionner le montant renoncé :

- Choix à intégrer au formulaire de ré-adhésions
- Choix à intégrer au formulaire de remboursement

Le CA attire l'attention sur le fait que la traçabilité et les justificatifs devront être bien gardés.

Christian Lemaire propose d'envoyer un email à tous les membres pour les informer de la démarche et cette possibilité de renoncement.

Si jamais le droit d'émettre des justificatifs pour des dons soumis à défiscalisation est refusé au club, les membres seront remboursés de leur don s'ils le souhaitent.

⇒ **Vote en séance du projet : Approuvé à l'unanimité**

## **6. Proposition de stages enfant via une formation CQP à la Toussaint**

La ligue a proposé à tous les clubs d'accueillir une formation CQP pendant les vacances scolaires. Cela permet en échange de proposer des stages d'escalade aux enfants du club. Les candidatures ont été nombreuses.

Cependant, ce projet est en stand-by du côté de la ligue et risque d'être annulé.

## **7. Partenariat avec l'Association Pierre Kohlmann d'Antony**

L'association Pierre Kohlmann a contacté l'ASPALA afin de mettre en place un partenariat. Ils souhaitent avoir quelques créneaux afin de proposer des initiations à l'escalade.

Magali Pons prend contact avec eux et fait un retour au CA par email.

## **8. Soirée des bénévoles**

Magali Pons a échangé avec Vertical'Art : il sera possible d'organiser cette soirée début septembre. L'ensemble des bénévoles qui se sont investis pour l'ASPALA seront invités, à savoir ceux invités à la dernière soirée annulée et ceux s'étant investi depuis. Les moniteurs seront également conviés.

Cette soirée sera organisée la semaine du 6 ou du 13 septembre. La date sera fixée ultérieurement par le conseil d'administration puis communiquée aux bénévoles.

## **9. Point sur les outils de gestion en ligne**

### **9.1. Utilisation de la solution Microsoft**

Olivier Ragot a réussi à faire adhérer l'ASPALA au programme des associations soutenues par Microsoft. Ainsi, le club bénéficie gratuitement de l'environnement complet de collaboration (Partage de fichier, Visio via Teams, suivi de projets...)

La commission communication va créer pour chaque membre de commissions une adresse email aspala sous le format prenom.nom@aspala.fr. Les comptes ont été créés pour le CA, mais certains membres n'ont pas reçu les emails d'invitation.

La commission communication créera ensuite les différents groupes de collaboration (bureau, CA, commissions, encadrants...).

Le CA s'accorde sur le décalage du planning et de repousser ce projet à fin septembre, une fois les inscriptions validées

### **9.2. Outil Trello**

Les fonctionnalités de Trello pourraient être reprises sous l'environnement Microsoft Teams. Si cela se confirme, Trello sera donc abandonné.

## **10. Autres sujets**

### **10.1. Cours pour l'IME Chatillonnais**

L'association renouvelle sa demande de partenariat pour l'année 2021-2022. Cependant le créneau du vendredi n'est pas adapté à cette pratique.

Magali Pons va faire un point avec eux et leurs proposer 2 autres créneaux.

### **10.2. Réunion mairie sur subventions et haut niveau**

Le conseiller municipal délégué au sport a envoyé un email pour rencontrer les clubs afin de les informer sur les futures subventions départementales et hauts niveaux. L'ASPALA sera représenté à cette réunion par Magali Pons et Christian Lemaire.